

Date de convocation :

Le 2 décembre 2020

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 21

- de votants : 23

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'Etat :**

59_2020

Secrétaire de Séance :

M. François BLAT

OBJET :

- Demande de subvention auprès de l'Etat pour la réfection de l'église et l'installation de panneaux photovoltaïques

**Ainsi fait et délibéré en séance
les jours, mois et an susdits**

Le Maire



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

L'an deux mille vingt, le mardi 8 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Étaient présents (21) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, François BLAT, Fanny RICHARD, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Gwenaëlle BEAUDON, Sandrine MERCIER, Stéphane SANSONE, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNNOY, Sabine TROUILLET, Simon BRASSART, Marie-Noëlle LALLIER, Romain POLLART, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE

Ont donné pouvoir (2) : Michael DELATTRE donne pouvoir à François ERLEM, Jean-Philippe MICHEL donne pouvoir à Jean Marc DUMEIGE

Absents (0) :

Suite à la crise sanitaire, l'Etat a lancé un plan de rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales d'un montant de 4 Md€, en plus des dotations habituelles que sont la dotation d'équipement des territoires ruraux et la dotation de soutien à l'investissement local.

Le projet de réfection de l'église inclut, outre les travaux de réfection de maçonnerie et de toitures, la pose de panneaux photovoltaïques pour assurer l'autoconsommation du bâtiment et, éventuellement, des raccordements futurs à d'autres bâtiments publics.

L'estimation totale des travaux est de 664 047, 58 € HT soit 796 857, 10 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au taux le plus important et à signer la convention et les documents à intervenir.

Sur ces bases, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité.**

D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au taux le plus important auprès de l'Etat et à signer la convention et les documents à intervenir.